



DOSSIER DE DEMANDE SUBVENTION « PREVENTION MAÇONS INDEPENDANTS » POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SANS SALARIÉS

Faire une demande de subvention « prévention maçons indépendants »

Les points clés pour une demande rapide, complète et conforme !

- 1- J'exerce sous un des codes NAF suivants 4120A, 4120B, 4399C, 4399D.
- 2- Je suis travailleur indépendant sans salarié
- 3- Je remplis le dossier de demande pour les travailleurs indépendants sans salarié.
Attention de bien remplir tous les champs pour que votre dossier soit directement traité
- 4- Je joins à mon dossier toutes les pièces justificatives nécessaires pour que mon dossier soit traité :
 - Une copie de la facture acquittée
 - Une attestation K-BIS datant de moins de 6 mois ou le document intitulé « situation répertoire SIREN ».
 - Le cas échéant, l'attestation de formation au montage/démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants.
 - Un RIB
- 5- Quand mon dossier est prêt, je peux l'adresser par mail à ma caisse régionale (Carsat, Cramif, CGSS).
- 6- La caisse régionale dont je dépends (Carsat, Cramif ou CGSS) étudie ma demande et la subvention est versée en une seule fois si ma demande est conforme et complète.

En raison du grand succès de cette aide, les délais de traitement par votre caisse régionale peuvent être allongés.

Identification et déclaration sur l'honneur

Raison sociale :

Adresse :

SIREN :

Activité de l'entreprise :

Je soussigné(e), représentant légal de l'entreprise,

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Déclare sur l'honneur (*toute fausse déclaration est passible de sanctions et du non-paiement de l'aide ou du remboursement de l'aide accordée*) :

exercer sous un des codes NAF suivants 4120A, 4120B, 4399C, 4399D

que mon entreprise n'emploie aucun salarié à la date de la demande

que la facture a bien été acquittée.

avoir pris connaissance des **conditions d'attribution de la subvention « prévention maçons indépendants »** et les accepter.

Finalisation de la demande avec les pièces justificatives obligatoires

Je vous adresse :

- Une attestation KBIS datant de moins de 6 mois ou le document intitulé « situation au répertoire SIREN »
- Une copie de la facture acquittée comportant les éléments figurant dans les conditions d'attribution de la subvention « Prévention maçons indépendants ». Le fournisseur aura mentionné sur la facture la référence produit et le descriptif tel que prévu dans le paragraphe 3 des conditions générales d'attribution.
- Le cas échéant, l'attestation de formation au montage/démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants.
- Un RIB

Point d'attention

Toutes les pièces jointes ci-dessus doivent être adressées avec ce dossier, pour que le traitement de votre demande puisse être assuré par votre Caisse régionale.

Le montant total des investissements pour lequel je souhaite bénéficier de cette subvention s'élève à.....€HT

Fait à le.....

Signature obligatoire